

**« Recherchez activement la paix avec tous,
et la sainteté sans laquelle personne ne verra le Seigneur »**

(He 12, 14)

A chaque messe à laquelle nous participons, au début de la prière eucharistique, nous chantons avec force et conviction : « *Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabbaoth !* » ; ce que nous avons traduit en Français « Saint ! Saint ! Saint, le Seigneur, Dieu de l'Univers ! » Toutefois, « *Sabbaoth* » désigne littéralement les « armées ». En écho, à la révélation dont Isaïe a bénéficié (cf. Is 6), il s'agit ici d'armées célestes et donc des anges et non de divisions militaires. Toutefois, cette expression est révélatrice de la compréhension qu'a pu avoir le peuple de Dieu du visage de son Seigneur.

La violence dont l'expression culmine dans la guerre, est bien présente dans l'Écriture Sainte, nous ne pouvons l'ignorer. Les récits de combats, qui rendaient à saint Augustin la lecture de la bible rebutante, sont nombreux dans l'Ancien Testament. Mais Israël va être capable de relire son histoire en la confrontant au projet de Dieu et il pourra ainsi donner sens à ces multiples affrontements.

A travers l'expérience fondatrice du peuple hébreu libéré de l'esclavage en Égypte, Dieu va donner une terre à son peuple, mais il lui faut la conquérir. Plus tard, en défendant son indépendance contre les agresseurs du dehors, Israël va défendre du même coup ce qu'il comprend comme la cause de Dieu : tout combat défensif devient ainsi une « guerre du Seigneur ». Ainsi au long de son histoire, Israël va faire l'expérience d'une vie combattante, où le dynamisme national se met au service d'une cause religieuse¹. En toutes ces guerres, Israël voit une proportion entre son zèle, sa foi pour le Seigneur et la victoire rendue possible par Dieu. Ce sont des victoires autant politiques que religieuses. Dieu est celui qui soutient son peuple dans le combat et est capable de lui procurer une victoire même miraculeuse ; les hommes combattent mais Dieu seul accorde la victoire (cf. Ps 118, 10-14 ; 121, 2 ; 124)

Ce serait cependant réducteur d'en rester à une telle compréhension de l'œuvre de Dieu auprès de son peuple. Le triomphe temporel n'est pas la fin poursuivie par Dieu. Ce qu'il souhaite pour les hommes c'est un royaume de prospérité de justice et de paix. Ainsi voit-on le Seigneur châtier son peuple pécheur. Les armées de Babylone sont vues comme étant aux ordres de Dieu (cf. Jr 25, 14-38) et Nabuchodonosor est perçu comme son serviteur dans ce châtement (Jr 27, 6s). Israël découvre que la guerre est un mal et qu'elle est liée au destin d'un peuple pécheur. La guerre ne pourra donc disparaître que lorsque le péché lui-même aura disparu. (cf. Ps 46 ; Ez 39, 9s). On comprend alors pourquoi les visions prophétiques s'achèvent toutes sur des visions universelles de paix².

¹ Guerre contre Sihon et Og (Nb 21) ; la conquête de Canaan par Josué (Jos 6-12) ; guerre de résistance contre Madian (Nb 31) ; guerre de libération avec Saül et David (1Sam).

² Is 2, 4 (repris en Mi 4, 3) : « Il jugera entre les nations, il sera l'arbitre de peuples nombreux. Ils briseront leurs épées pour en faire des socs et leurs lances pour en faire des serpes. On ne lèvera plus l'épée nation contre nation, on n'apprendra plus à faire la guerre. » ; Ps 45(46), 10 : « Il met fin aux guerres jusqu'au bout de la terre ; l'arc, il l'a rompu, la lance, il l'a brisée, il a brûlé les boucliers au feu ».

Ainsi émerge la conscience que ce qui est un combat à mener contre le péché, contre le mal, s'il nécessite un affrontement, n'appelle pas nécessairement la violence et la guerre. Derrière le combat politique, il y a un combat spirituel qui fera dire à Judith : (Jdt 9, 7 ; 16, 2) : « Le Seigneur est un Dieu briseur de guerres ». Déjà, Gédéon bâtit un autel au Dieu de la paix (Jg 6, 24). Ce don de la paix, l'homme l'acquiert par la prière : aux exilés Dieu s'adresse ainsi : « Je sais, moi, le dessein que j'ai sur vous, dessein de paix et non de malheur : vous donner avenir et espérance » (Jr 29, 11). Il nous faut également préciser que le terme « *shalom* » qui désigne la paix en hébreu déborde l'absence de guerre. Ce terme est mieux rendu par l'harmonie qui est aussi objet d'espérance. Il désigne une plénitude. Il s'agit de rétablir les choses dans leur intégrité. Elle n'est rien d'autre et rien de moins que bénédiction, repos, gloire, richesse, salut et vie !

Dans le Nouveau Testament, Jésus ne refuse pas le conflit. Ses diatribes contre les scribes et les pharisiens, son expulsion des marchands du temple, sa vigoureuse dénonciation des interprétations légalistes du Sabbat, sont autant d'épisodes qui soulignent qu'il ne se dérobaient pas à l'opposition.

Jésus est très réaliste et sait que nous avons des ennemis, mais il nous demande de les aimer. De plus, il sait également qu'en raison de l'attachement à sa personne et de la fidélité à l'Évangile, ses disciples auront à éprouver une violence qui pourra aller jusqu'au martyre. « *Je ne suis pas venu apporter la paix sur la terre, mais le glaive* » (Mt 10, 34).

Les baptisés sont invités à vivre les conflits non seulement sans haïr ses ennemis, mais en maintenant ouverte la perspective d'une réconciliation avec eux, sinon dans le temps du conflit même, du moins comme horizon toujours possible. Tout combat à la suite du Christ nous appelle à emprunter les armes mêmes que Jésus nous désigne : l'amour, l'amour jusqu'à la croix. C'est bien sur la Croix que tout mal est défait et que la mort est mise à mort. Dès lors ce sont des armes de lumière que devra revêtir le « soldat du Christ » comme le dira saint Paul (cf. 1 Th 5, 8 ; Ep 6, 11.13-17). Ultimement la paix pour le Chrétien c'est quelqu'un, elle a un visage : Jésus-Christ. Déjà Michée le prophétisait : « C'est lui qui sera la paix » en parlant du Messie (cf. Mi 5, 4). Nous en recueillons le fruit dans l'Esprit Saint (cf. Ga 5,22), sans oublier que la signature par excellence de la présence du Ressuscité est : « La paix soit avec vous ».

Le danger serait de croire que nous sommes extérieurs à toute violence et que nous ne faisons que la subir. Or nous le savons bien, une part de cette violence traverse notre cœur et nous devons bien reconnaître que de la violence habite en nous. La Parole de Dieu a voulu réguler très tôt cette violence avec la loi du talion (Ex 21,23-25 ; Lv 24,17-22 ; Dt 19,21) et parfois, je me prends à regretter que celle-ci ne soit pas plus pratiquée tant nous sommes capables de surenchère dans la vengeance...

Aujourd'hui la guerre est omniprésente. Elle envahit l'espace de tous les médias qui nous relaye sans cesse des images de conflits auxquels nous ne pouvons nous habituer. Y aurait-il parmi ces conflits des « guerres justes » comme on l'entend parfois ? C'est une question extrêmement délicate qui a été remise au premier plan à la fin des années 90 par le conflit en Irak. La guerre qui est toujours un malheur et un drame peut-elle être dite « juste » ?

On attribue les premiers éléments de réflexion chrétienne sur cette question d'une guerre dite « juste » à saint Augustin (354-430). Saint Augustin est en fait assez réticent sur cette notion de guerre juste. Pour lui on peut intervenir militairement pour défendre *l'autre* ; on ne se fait pas justice soi-même (cf. lettre 47 §5). La « guerre juste » ne veut pas légitimer le recours à la force armée mais doit permettre de déterminer des règles d'engagement. Il distingue deux types de droit : *Jus ad bellum* (droit d'intervenir vers la guerre, en vue de la guerre) et le *Jus in bello* (droit dans la guerre, au cours du conflit lui-même).

Dans le cadre du *Jus ad bellum*, Saint Augustin rappelle 4 points essentiels :

- La paix n'est pas seulement l'absence de guerre. (Il ne peut y avoir de paix imposée par un pouvoir tyrannique... ça n'en aurait que l'apparence).
- Si la paix est violée par une agression injuste, la guerre peut devenir nécessaire.
- La guerre ne se justifie que comme ultime recours.
- La responsabilité de la guerre repose sur le pouvoir du prince et non pas sur le jugement individuel. La guerre ne peut être licite que pour un intérêt collectif et non personnel.

Pour ce qui est du *Jus in bello* :

Augustin rappelle que la guerre même juste n'autorise pas tous les comportements ; la violence absolue n'est jamais légitime. On peut rappeler ici un principe fondamental de jugement de l'acte moral : la fin ne justifie pas les moyens, mais ils doivent être proportionnés à la fin recherchée.

- Il ne s'agit pas de poursuivre le combat jusqu'à l'anéantissement de l'adversaire, mais de faire revenir la paix.
- Il ne faut pas mettre en avant la victoire au risque de susciter la rancune de l'adversaire.
- Respecter les prisonniers.

Pour Augustin, une fois la paix rétablie, il faudrait qu'il n'y ait ni vainqueur, ni vaincu. Il faut toujours conserver à l'esprit cette perspective plus politique.

Saint Thomas d'Aquin (1225-1274) va lui aussi s'interroger dans la Somme théologique pour savoir s'il y a une guerre qui peut être licite³. Il nous rappelle que la guerre juste est toujours une exception à une règle où la guerre est toujours vue comme un mal. Pour Thomas, le but de la guerre juste est de limiter la guerre. Il abandonne la notion de guerre juste « offensive », car la guerre juste ne peut être liée qu'à la légitime défense.

En 1999, Bruno Chenu établit 7 critères pour « canaliser l'ardeur guerrière et, éventuellement, justifier le recours aux armes. »⁴ :

1. **Une cause juste** : Protection de vies innocentes, préservations des droits humains fondamentaux.
2. **Une autorité compétente** : la guerre ne peut être déclarée que par ceux qui sont responsables de l'ordre public.

³ cf. II^e II^{ae}, Q 40 a. 1

⁴ cf. article de Bruno Chenu, La Croix, 11-5-1999, Le débat sur la guerre juste

3. **Une justice comparative** : Les valeurs en jeu justifient-elles le fait de tuer ? Il ne peut y avoir de « justice absolue » d'un seul côté - ce qui est une incitation à limiter l'usage de la force, même dans un conflit « justifié ».
4. **Une intention droite** : l'objectif doit rester la paix et la réconciliation. On évitera donc des actes de destruction massive non nécessaires. (On ne peut, au cours d'un conflit, pousser son avantage : il faut savoir s'arrêter. On ne peut forcer à une reddition sans condition ; le but n'est pas de mettre l'adversaire à genoux).
5. **Le dernier recours** : il faut avoir épuisé toutes les autres possibilités pour régler le conflit.
6. **La probabilité de succès** : il faut avoir l'espoir fondé de réussir dans cette entreprise de sauvegarde du droit.
7. **La proportionnalité** : le dommage infligé et le coût de l'engagement militaire doivent être proportionnés au bien que l'on espère du recours aux armes. (Il y a donc un danger particulier lorsqu'il y a des destructions massives pour un avantage militaire minime).

Ces critères qui peuvent nous sembler simples renvoient à des jugements en conscience difficiles. (Autorité compétente / ONU ; comment parler de proportionnalité avec l'arme nucléaire ?). Cependant ces critères ne permettent pas un jugement absolu. Saint Jean-Paul II s'adressant à des aumôniers militaires en octobre 1995 souligne cette difficulté : « [La] culture de paix, qui inlassablement prône le dialogue comme manière de résoudre les conflits, ne peut exclure l'usage de la force en certaines situations, et comme dernier recours, si cela est requis par la défense des justes droits d'un peuple ou par le besoin de garder la paix entre adversaires afin d'éviter le massacre de peuples innocents. Dans de telles situations, nous nous trouvons devant un cas d'intervention humanitaire légitime, visant à sauver des vies humaines et à protéger les faibles et les sans défense et, finalement, à apporter la solidarité et la paix sous l'égide de la communauté internationale ».

Les critères de la guerre juste doivent pouvoir limiter l'action, le recours à la force. Il ne s'agit pas d'un ensemble de conditions qui, une fois remplies, permettrait de s'engager dans la guerre avec une bonne conscience. La guerre juste est une exception et non une règle.

Il nous faut bien reconnaître que la rencontre de ces deux termes que sont 'guerre' et 'juste' sonne assez faux à nos oreilles. Comment peut-on rapprocher ainsi deux entités presque antinomiques que sont la paix et la justice ? Si les critères de la guerre dite 'juste' me semblent aujourd'hui encore pertinents, nous pouvons peut-être en préciser la portée par quelques éléments. Peut-être faut-il redire sans cesse que ces critères, fondés sur la légitime défense, se veulent avant tout limitatifs et non pas une légitimation du conflit.

C'est dans une telle problématique que s'inscrit la dissuasion. La dissuasion fait reposer l'absence de conflit sur une forme de crainte qui fait redouter à un adversaire potentiel les représailles possibles. Mais le pape François interroge cette posture : Peut-on fonder des relations entre état sur une peur plus que sur une relation de confiance ?

La paix est une œuvre de justice. Elle est le fruit d'un travail humain qui contribue à cette justice ; La paix n'est jamais acquise mais à bâtir inlassablement ; c'est un principe dynamique ; Il y a une éducation à la paix qui passe par l'apprentissage de la maîtrise de la violence (à tous les niveaux...

à commencer en famille !). Les pères du concile Vatican II l'ont bien exprimé dans sa grande constitution pastorale *Gaudium et Spes* :

« La paix n'est pas une pure absence de guerre et elle ne se borne pas seulement à assurer l'équilibre de forces adverses ; elle ne provient pas non plus d'une domination despotique, mais c'est en toute vérité qu'on la définit "œuvre de justice" (Isaïe 32, 17). Elle est le fruit d'un ordre inscrit dans la société humaine par son divin fondateur, et qui doit être réalisé par des hommes qui ne cessent d'aspirer à une justice plus parfaite. En effet, encore que le bien commun du genre humain soit assurément régi dans sa réalité fondamentale par la loi éternelle, dans ses exigences concrètes il est pourtant soumis à d'incessants changements avec la marche du temps : la paix n'est jamais chose acquise une fois pour toutes, mais sans cesse à construire. Comme de plus la volonté humaine est fragile et qu'elle est blessée par le péché, l'avènement de la paix exige de chacun le constant contrôle de ses passions et la vigilance de l'autorité légitime. » (GS 78)

La paix n'est pas juste le silence des armes, mais le lieu nouveau d'une coopération entre les peuples. Ce n'est pas non plus un équilibre de la terreur venant de la dissuasion mais c'est un modèle de convivance sociale et internationale fondée sur la vérité, sur la justice, sur la liberté. Elle a une valeur universelle et est un chemin de conversion perpétuel⁵.

Comme nous l'avons évoqué, il est nécessaire de toujours garder comme perspective de trouver une solution politique à un conflit armé qui garantisse un futur commun acceptable par tous. Nous avons tous en tête les conséquences désastreuses du Traité de Versailles qui, par ses excès, aura nourri un fort ressentiment et contribué au déclenchement du second conflit mondial. Le stratège doit conserver en tête ce facteur politique qui seul pourra garantir une paix durable.

A titre d'exemple, je voudrais rapporter ici l'exemple d'un homme qui a su faire la synthèse entre action militaire et perspective politique : le maréchal Mannerheim. Lors de la guerre russo-finlandaise (novembre 1939-Février 1940), il démontre un vrai sens politico-stratégique. Il refuse notamment la gloire militaire pour un bénéfice stratégique en évitant d'humilier inutilement les Russes. « Il faudra que nous continuions à vivre ensemble ! » L'enjeu n'est pas seulement de vaincre mais de convaincre et de préparer un avenir.

A un niveau plus proche de nous, beaucoup s'interrogent. La crise dite des « gilets jaunes » en est une expression : « Si on ne casse pas on n'est pas entendu ! » pouvons-nous entendre régulièrement. Ce sentiment vient d'une perception d'une asymétrie entre le rôle de l'Etat et des lois face aux droits individuels. Cette question n'est pas nouvelle déjà Socrate s'interrogeait sur cette tension. Le philosophe invitait à respecter les lois pour changer les lois ! (cf. *Criton* de Platon). Gardons en tête que la violence est toujours le fruit d'un échec : échec de la parole. C'est lorsque l'homme n'a plus la capacité de se faire entendre que monte en lui une expression de violence. Faut-il pour autant laisser libre cours à cette violence ? Les états ont pour rôle de réguler cette violence. Par l'établissement d'une justice, l'état « confisque » par exemple la violence

⁵ Cf. intervention de Paul VI à l'ONU le 5 octobre 1965 : « Plus jamais la guerre » ; cri repris par Jean-Paul II dès le 2 octobre 1979.

personnelle de la vengeance en organisant lui-même un système de protection (cf. système carcéral qui vise à la fois à protéger et réinsérer). Nul ne peut se faire justice lui-même.

De nouvelles formes de violence jouent sur des déséquilibres aujourd'hui. L'ennemi se fait plus insaisissable et son action repose sur de la déstabilisation. Terrorisme, cyber criminalité, ... la déstabilisation semble devenir le nouvel exercice par lequel on exerce une nouvelle forme de violence en générant de la peur.

Il n'est pas possible de réfléchir le rapport à la violence sans évoquer la plus haute réponse à l'offense éprouvée : le pardon. Le pardon repose sur l'illogisme de la miséricorde qui renverse toute perspective à la lumière du mystère pascal. Ce n'est pas parce que nous sommes en tension que la violence est inéluctable. Le conflit doit laisser entendre un appel à un définir un nouvel espace de dialogue où bâtir un avenir commun non pas l'un contre l'autre mais dans une communion de destin (cf. texte des évêques du conseil permanent de la CEF « *Dans un monde qui change, retrouver le sens du politique* »).

La puissance de l'amour de Dieu désarme. Par ce qu'il n'a aucune autre réponse à apporter que d'aimer face à la provocation de la violence, Jésus s'offre lui-même en réponse à l'énigme du mal : continuer d'aimer quand il n'y a plus de raison d'aimer.

« Il n'est pas de combattant plus divin que celui qui peut se permettre de vaincre par la défaite. A l'instant même où il reçoit la blessure mortelle, son adversaire tombe à terre, définitivement touché. Car il atteint l'amour, et il est ainsi atteint par l'amour. Et c'est en se laissant atteindre que l'amour prouve ce qui était à prouver : qu'il était justement l'amour. Touché au cœur, celui qu'animait la haine reconnaît ses limites et comprend enfin cette vérité : qu'il se comporte comme il voudra, partout il se heurtera à un amour plus vaste »

(Hans Urs von BALTHASAR, *Le cœur du monde*, 1953, pp. 39-40)

Emmanuel Coquet +